

Nos compétences

Lors de sa création le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes des Terres du Lauragais a hérité des compétences exercées par les anciennes intercommunalités.

Conformément **aux engagements pris par les élus dans le cadre du pacte de gouvernance**, une première conférence des maires, relative à la mise à plat des compétences de la communauté de communes, a eu lieu à Nailloux les 12 et 13 avril 2022.

La mise à plat des compétences doit permettre, dans un contexte financier contraint, **de reprendre toutes les compétences exercées, afin de réétudier collectivement le projet pour le territoire, la répartition des missions entre la commune et l'intercommunalité et les modalités d'exercice des compétences**. Le tout dans des objectifs **d'optimisation**, mais aussi et avant tout **de développement harmonieux** des compétences choisies sur le territoire.

« La communauté de communes doit permettre de faire ensemble ce que les communes ne pourraient pas faire seule ou de faire mieux ensemble par une gestion mutualisée, optimisées et solidaire de la ressource. » Christian PORTET

De nouveaux statuts ont alors été votés lors du Conseil Communautaire du 27 septembre 2022 :

- **[Cliquez ici pour télécharger l'arrêté préfectoral approuvant les nouveaux statuts.](#)**



La Communauté de communes possède désormais **des compétences obligatoires** et **des compétences supplémentaires** :

Les compétences obligatoires	Les compétences supplémentaires	Autres compétences supplémentaires
<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de l'espace. 1. "Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire" et "Zone d'aménagement concertée". 2. Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et schéma de secteur. • Développement économique. 1. Actions de développement économique, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. 2. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. 3. Promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. • Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). • Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs. • Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés. • Eau. • Élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection et mise en valeur de l'environnement. 1. Le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie. • Création, aménagement et entretien de la voirie. • Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire. • Action sociale d'intérêt communautaire. • Assainissement des eaux usées. • Participation à une convention France Services et définition des obligations de service public y afférentes, création et gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> • Petite Enfance 1. Compétence en matière de création, de coordination, d'organisation et de gestion. • Enfance 1. Compétence en matière de création, d'aménagement, de coordination, d'organisation et de gestion. • Jeunesse 1. Compétence en matière de coordination, d'organisation, de gestion des accueils éducatifs organisés dans les collèges du territoire. 2. Compétence en matière de pilotage et de coordination de la politique publique territorialisée en matière de jeunesse et des dispositifs contractuels qui en découlent. 3. Compétence en matière de soutien technique en ingénierie éducative sur le volet Jeunesse auprès des communes. • Insertion 1. Compétence pour la mise en œuvre d'une politique d'insertion des populations en difficulté. • En matière de tourisme 1. Compétence en matière de tourisme pour l'élaboration d'un schéma de développement touristique. 2. L'aménagement et l'entretien du moulin à 6 ailes. 3. Le développement touristique du lac de Thésauque • En matière de sentiers de randonnée 1. Élaboration d'un schéma de développement des itinéraires non motorisés. • Culture 1. Compétence en matière de culture pour le soutien des manifestations et actions culturelles de dimension intercommunale. • Réseau de communication électronique.

- Téléchargez ici le PDF de nos compétences obligatoires et supplémentaires.